



PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 5 JUIN 2026 à 17 heures 30

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 mai 2026

PRÉSENTS : Paquerette PEYRIDIEUX, Maire - Annick SAMSON, 1ère Adjointe - Sébastien MARCHEIX, 2° Adjoint - Véronique BAUDRY – Nicole DUFOSSÉ – Jean-Paul MONTILLAUD - Fabienne SAUQUET – Yonel REVELLAT – Didier MAZEAU – Géraldine FAVEAU – Marie JAUBERT – Hubert LECCHINI, Yoann MARY, Conseillers Municipaux

EXCUSÉS : Sandrine GRANDET (pouvoir à Nicole DUFOSSÉ)
Guillaume HOLIER (pouvoir à Paquerette PEYRIDIEUX)

Le quorum étant constaté, Madame le Maire ouvre la séance. **Marie JAUBERT est nommée Secrétaire de Séance.**

Le procès-verbal de la réunion du 23 avril 2026 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Informations données par Madame le Maire :

*** TRAVAUX OMBRIÈRE :**

Les travaux sont en cours et ont débuté par la mise en place des réseaux.

*** SERVICES CIVIQUES :**

Nous avons été sollicités par deux jeunes pour effectuer un service civique aux services techniques.
Ces deux contrats ont été validés par l'État pour une durée de huit mois à compter du 1^{er} juin 2026.

*** COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS :**

Après proposition du Conseil Municipal, la Commission Communale des Impôts Directs a été arrêtée par le Directeur Régional des Finances Publiques :

Présidente : Paquerette PEYRIDIEUX

Commissaires titulaires : Sébastien MARCHEIX – Fabienne SAUQUET – Jean-Paul MONTILLAUD – Didier MAZEAU – Véronique BAUDRY – Géraldine FAVEAU

Commissaires suppléants : Yoann MARY, Yonel REVELLAT, Nicole DUFOSSÉ, Yves LAULLA, Francis BOUREAU, Jean-Jacques HOLIER

ORDRE DU JOUR

I - TARIFICATION REPAS CANTINE SCOLAIRE (DELIB_2026_23)

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les tarifs appliqués pour les repas servis à la cantine scolaire : 2,90 € pour les repas enfants, 5,50 € pour les repas adultes.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal vote une augmentation de 3 % et fixe à compter du 1^{er} septembre 2026 le prix des repas servis à la cantine à 3,00 € pour les repas enfants et 6 € pour les repas adultes.

II - TARIFICATION GARDERIE SCOLAIRE (DELIB_2026_24)

En raison de la conjoncture actuelle qui nous est défavorable, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide de fixer à 1€ par jour et par enfant, le tarif d'accueil des enfants à la garderie à compter du 1^{er} septembre 2026.

III – ECOLE MULTISPORTS (DELIB_2026_25)

L'école multisports encadrée par Allan ESTEVE, éducateur sportif, remporte toujours un franc succès auprès de la trentaine d'enfants qui y participent chaque semaine. L'école multisports est gratuite. Elle est entièrement financée par les deux communes du RPI (environ 1400 € par an et par commune).

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide de maintenir l'école multisports à la prochaine rentrée et autorise Madame le Maire à signer la convention avec Allan ESTEVE, éducateur sportif. Cette présente décision sera communiquée à la Mairie de Porchères pour une décision concordante.

IV – FERMETURE ET OUVERTURE D'UN POSTE AUX SERVICES TECHNIQUES (DELIB_2026_26)

Nicolas PEYREDIEU donne pleine satisfaction. Son contrat s'achevant le 30 juin prochain, il est proposé de renouveler son contrat.

Vu la démission d'un agent technique sur le poste de Technicien 20/35°,

Considérant que ce poste pourrait être occupé sur la base de 35 h hebdomadaires,

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal approuve

- la fermeture du poste de Technicien 20/35°
- l'ouverture d'un poste de Technicien 35/35°.
- charge Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires auprès du Centre de Gestion de la Gironde.

V – DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS À LA COMMISSION LOCALE DES CHARGES TRANSFÉRÉES DE LA CALI (CLECT) (DELIB_2026_27)

La CLECT intervient dans le financement des charges liées au transfert des compétences. Elle sert à calculer le coût réel du service transféré de façon à ce que ni la CALI, ni la commune ne soit perdante.

Considérant qu'il appartient à la Cali, sur le fondement de l'article 109 Nonies C de déterminer sa composition, à la majorité des deux tiers et que par délibération n°2026-04-075 en date du 28 avril 2026, le Conseil Communautaire a déterminé que les communes seraient représentées de un représentant titulaire et un représentant suppléant pour les communes de moins de 3 500 habitants,

Considérant qu'il appartient aux Conseils Municipaux de désigner leurs propres membres au sein de la CLECT,

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal désigne :

- Paquerette PEYRIDIEUX, représentante titulaire,
- Annick SAMSON, représentante suppléante.

VI – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

* La gouvernance du SMICVAL a changé. Jean-Philippe LE FALL, Adjoint à la mairie de Libourne, a été élu Président. La collecte des ordures ménagères à domicile est maintenue. Un consensus sera établi pour le choix de collecte déjà mis en place. Le nombre de passages gratuits à la déchetterie sera doublé.

* les communes de notre territoire ont pour projet une mutualisation de leurs moyens. Une réunion de réflexion organisée par la mairie de St Seurin sur l'Isle aura lieu prochainement.

* Marie JAUBERT a proposé aux habitants de la commune de se retrouver le samedi matin pour une promenade suivie d'un café. Ce moment intergénérationnel sera mensuel, voir plus pour ceux qui le souhaiteront. Des flyers seront distribués dans les boîtes aux lettres.

L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 17h45

La Secrétaire de Séance,

Le Maire

Marie JAUBERT

Paquerette PEYRIDIEUX